

Frais d'annulation, assurance voyage et préselection de sièges

FRAIS D'ANNULATION

Pour les séjours: Thaïlande, Laos, Cambodge; Croatie, Slovénie; Grand tour d'Espagne; Tunisie et Égypte :

- * Annulation jusqu'à 120 jours du départ : 500,00\$ par personne.
- * Annulation de 120 jours à 89 jours du départ : 50% du coût du forfait par personne.
- * Annulation de 90 jours à 74 jours du départ : 75% du coût du forfait par personne.
- * Annulation de 75 jours et moins du départ : 100% du coût du forfait par personne.

Pour tous les autres séjours :

- * Annulation jusqu'à 120 jours du départ : 200,00\$ par personne.
- * Annulation de 120 jours à 89 jours avant le départ : 50% du coût du forfait par personne.
- * Annulation de 90 jours à 74 jours avant le départ : 75% du coût du forfait par personne.
- * Annulation de 75 jours et moins avant le départ : 100% du coût du forfait par personne.

Si un participant fait des ajouts au circuit proposé, exemple : prolongation du séjour, réservation de sièges, location d'auto, etc., et qu'il doit annuler par la suite son inscription, nous ne serons pas responsables de ces frais et nous procéderons tel qu'indiqué ci-dessus. Toutefois, celui-ci pourra faire une demande de remboursement à l'assurance, sous réserve que l'assurance le prévoie.

N. B. La journée du départ n'est pas incluse dans le calcul.

ASSURANCE VOYAGE

Les prix des forfaits n'incluent pas les assurances. Chaque participant devra être muni d'une assurance médico-hospitalière, et une preuve d'assurance sera exigée avant le départ.

Avec l'entente que nous avons négociée avec Voyage Vasco, nous pouvons vous offrir des tarifs très avantageux. Ceux-ci vous seront envoyés avec votre confirmation d'inscription.

La Caisse d'économie Hydro vous propose des tarifs d'assurance voyage, vous pourrez obtenir plus de détails sur son site au www.caissehydro.com

PRÉSELECTION DE SIÈGES

Notez que les compagnies aériennes régulières, Air France entre autres, ne nous permettent pas d'effectuer une préselection de sièges. Ceux et celles qui détiennent une attestation médicale stipulant la nécessité de sièges particuliers doivent nous en faire parvenir une copie dès la confirmation de l'inscription, ceci dans le but de faciliter l'obtention de tels sièges. Nous ne pouvons en aucun cas vous assurer que la compagnie aérienne respectera votre demande. Afin de vous assurer de l'obtention de ce service, nous vous recommandons de vous rendre suffisamment tôt à l'aéroport.

Pour les compagnies aériennes nolisées, Air Transat entre autres, vous pouvez effectuer une préselection de sièges. Par contre, vous devez contacter Voyage Vasco qui vous informera du coût et qui s'occupera d'inscrire votre réservation à la compagnie aérienne.

La date limite d'inscription est le 18 mars 2011, à 12h00. (Après cette date, selon disponibilité)

N. B. Si vous êtes dans les inscriptions tardives, vous pouvez envoyer votre coupon d'inscription par télécopieur au 514 389-1010, ou par courriel au esvi@scfp2000.qc.ca. Si votre inscription est sélectionnée, vous en serez informé, mais elle sera officialisée sur réception de votre dépôt.